

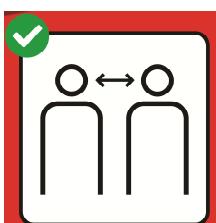


## INFORMATION AU PUBLIC

**Nous vous remercions de :**



Vous laver les mains à votre arrivée dans nos locaux.



Respecter une distance de 2 m avec les collaboratrices et collaborateurs.



Porter un masque de protection.



Vous présenter seul-e à l'AAS.



Rester à la maison si vous êtes malade et nous en informer si vous avez été en contact préalablement avec une collaboratrice ou un collaborateur.

Rester à la maison si vous êtes considérée comme une personne « vulnérable » (selon les critères OFSP).



Nous faire parvenir vos documents par courrier (envoi postal ou dépôt dans nos boîtes aux lettres).



**VOICI COMMENT  
NOUS PROTÉGER:**



**Nous, collaboratrices et collaborateurs de l'AAS, respectons  
notamment les mesures suivantes :**

- ⇒ Hygiène des mains.
- ⇒ Distance entre personnes (dans les locaux d'entretien, nos bureaux et nos espaces communs).
- ⇒ Port du masque de protection.
- ⇒ Utilisation de protections vitrées lorsque les distances entre personnes ne peuvent pas être respectées.
- ⇒ Limitation du nombre de personnes dans nos locaux.
- ⇒ Désinfection des espaces d'entretien (chaque soir) et nettoyage du mobilier après le passage des personnes.
- ⇒ Travail à distance pour certaines tâches.

Janvier 2021